

# Surveillance basée sur les données – en bref: *SupTech*

**Symposium des petites banques de la FINMA 2020**

Philippe Brügger, responsable Analyses et instruments

Andreas Brunner, responsable Surveillance régulières des petites banques et maisons de titres

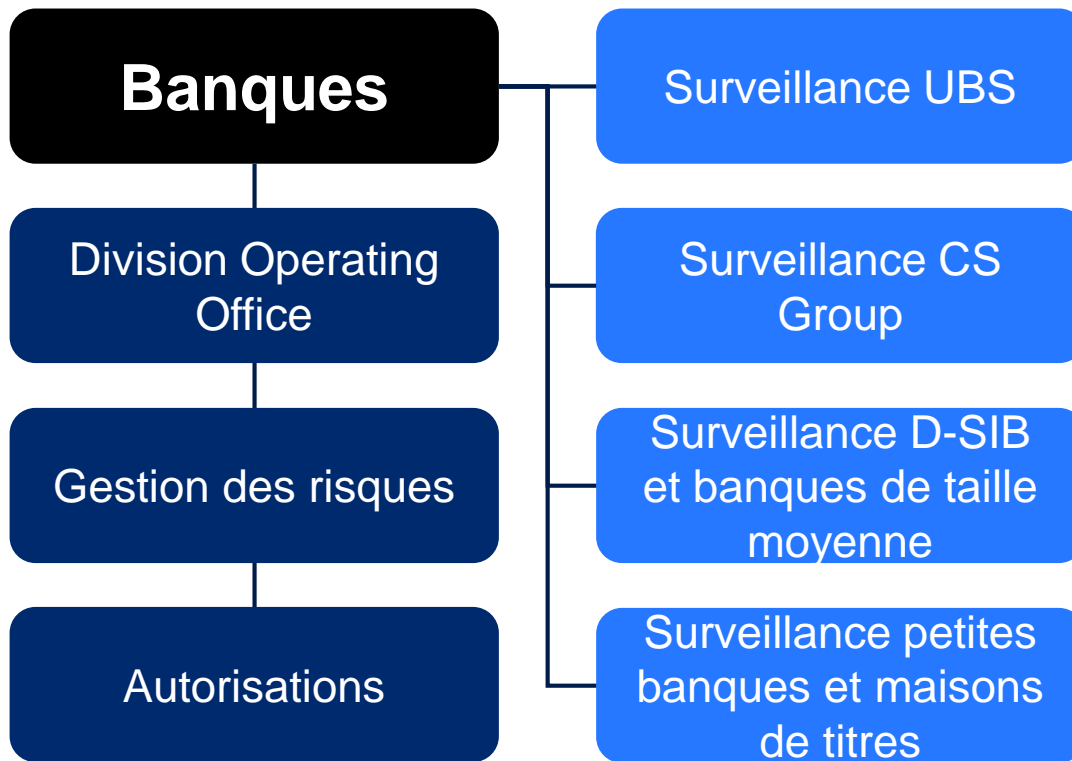
21 janvier 2020

# Numérisation – également dans la surveillance



- Réduction des coûts
- Meilleure qualité
- Processus optimisés
- Temps de réaction plus brefs

# Organisation de la surveillance bancaire de la FINMA

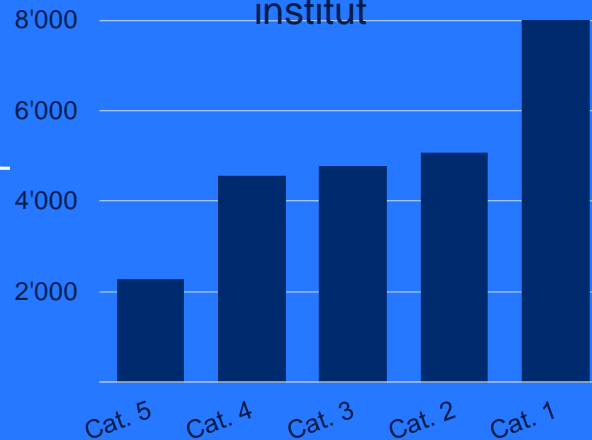


# Environnement de nos données

## Banques

- Reporting prudentiel
- Fonds propres
- Liquidités
- Risques d'intérêt
- Répartition des risques
- Conduct
- Contacts directs
- Informations ad hoc...

Champs de données par institut



## BNS

- Statistique de fin d'année
- Bilan mensuel
- Hypothèques
- Crédits
- Titres
- ...

## Sociétés d'audit

- Rapports d'audit
- Analyse des risques / stratégie d'audit

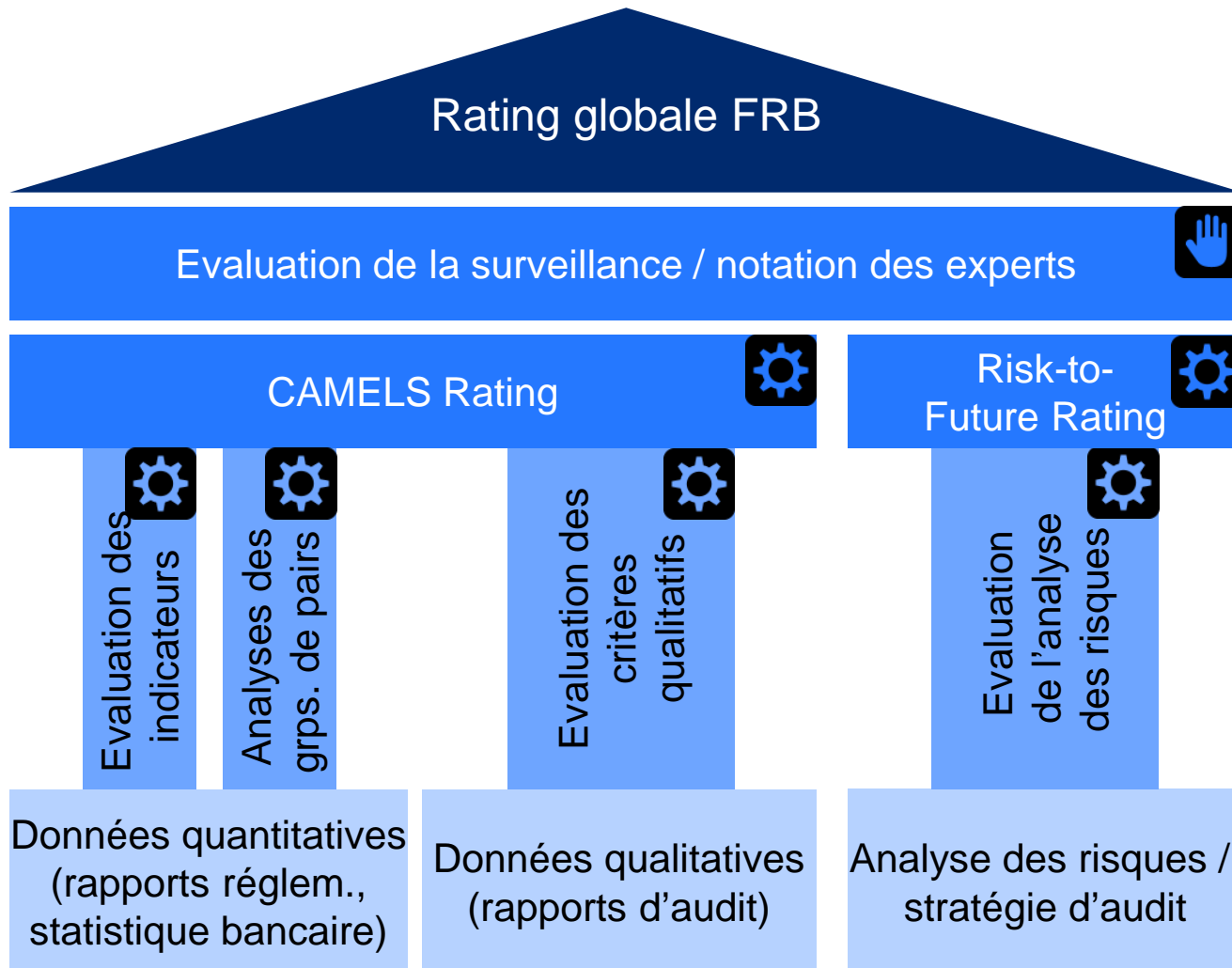
## Données du marché

- Taux d'intérêt du marché
- *Spreads* de crédit

# Analyses de données opérationnelles



# Système de rating de la FINMA (FRB)



## Application et exemple

- Exemple du processus alerte « red flag » :
  - « *Non-respect du ratio de liquidité à court terme (LCR) à la date de référence X* »
    - E-mail automatiquement généré
    - Imbrication entre le système de notation et le système principal de gestion des affaires
    - « Déclencheur » d'une analyse éventuelle et d'autres actions nécessaires (incident déjà connu, message d'erreur vs. « véritable » manquement, escalade vs. désescalade, etc.)
- Certaines dates de référence avec un grand nombre d'annonces et de rapports (p. ex. 30 avril)
- Conclusion : pilier essentiel dans la définition rapide de priorités et l'orientation sur les risques

# Cadre de développement

## Data Analytics & Innovation Strategy (DAIS)

Enhance  
the Basics

Get on  
Board

Try and Fail

Look  
Around

Processus  
de données

Système  
de notation  
FRB

Formation  
et  
perfection-  
nement

Manifesta-  
tions  
internes

Data  
Innovation  
Lab

Table ronde  
d'experts

Contacts  
avec des  
tiers

Suivi des  
évolutions



## Récapitulatif

Le **principe de proportionnalité** est également appliqué aux collectes de données.

- Alléger le fardeau pour les petites banques autant que possible
- Principe régissant les collectes de données par la FINMA : « aussi peu que possible, autant que nécessaire ».

La **surveillance basée sur les données** est déjà une réalité et se révèle essentielle pour la surveillance des petites banques.

- Amélioration de l'efficacité pour les banques et la FINMA.
- Condition : données de grande qualité sans délai significatif.

Le **développement continu** des collectes de données et des analyses est assuré par un cadre flexible.

- Méthodes et technologies innovantes.
- Tirer le maximum des données primaires.
- Utiliser des sources supplémentaires (données secondaires)